

C'est quoi, ce chantier rue de Ponthieu ?

Quoi ?

Création d'une zone de rencontre

Où ?

Rue de Ponthieu, entre la rue du Colisée et
rue La Boétie

Quand ?

Du 15 juillet au 30 septembre 2019

Comment ?

• Élargissement des trottoirs et
réfection de la chaussée

• Aménagement d'un carrefour
surélevé à l'intersection des rues de
Ponthieu et du Colisée

• Élargissement des trottoirs avec
aménagement des traversées piétonnes
sécurisées au niveau du carrefour des rues
de Ponthieu et La Boétie

• Création de trois zones de livraison

• Inversion du sens de circulation

• Réalisation de la signalisation
horizontale (marquage au sol) et verticale

• Suppression du stationnement
payant

• Contre-sens cycliste autorisé

• Vitesse limitée à 20km/h pour les
véhicules à moteur

Contacts

RÉALISATION
VILLE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
SECTION TERRITORIALE DE VOIRIE - NORD-OUEST
24, AVENUE NIEL, PARIS 17^E DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 12H30
TÉL. 01 43 18 51 00 DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 12H30 ET DE 13H30 À 17H

ENTREPRISES
FAYOLLE / EVESA / EJL / AXIMUM / SIGNATURE / COCHERY

Le chantier au jour le jour

Du 15 juillet au 12 août

▲ Fermetures ponctuelles à la circulation
de la rue de Ponthieu entre 9h00 et 17h00,
entre la rue du Colisée et la rue La Boétie

Du 12 août au 6 septembre

▲ Fermeture totale à la circulation de la rue
de Ponthieu, entre la rue du Colisée et la
rue La Boétie

▲ Mise en impasse provisoire de la rue du
Colisée entre l'avenue des Champs -Ely-
sées et la rue de Ponthieu avec mise en
place d'une signalisation lumineuse trico-
lore provisoire

▲ Mise en impasse provisoire de la rue de
Ponthieu entre l'avenue Franklin-Roose-
velt et la rue du Colisée avec mise en place
d'une signalisation lumineuse tricolore
provisoire

Pendant la durée des travaux :

• **Rue de Ponthieu**

▲ Neutralisation provisoire du stationne-
ment payant et deux roues côtés pair et
impair entre la rue du Colisée et la rue La
Boétie

▲ Suppression d'une zone de livraison au
n° 26

• **Rue du Colisée**

▲ Neutralisation provisoire d'une zone deux
roues côté pair, au n° 18

▲ Déplacement provisoire à 2 mètres d'un
emplacement GIG-GIC situé au n° 20

La circulation des piétons sera maintenue
et protégée en permanence.
L'accès des véhicules de secours sera main-
tenu.

Plus d'infos
Sur chantiers.paris.fr
et au 3975*

*0,05 € PAR MINUTE + LE PRIX NORMAL DE L'APPEL

**NOUS FAISONS AU PLUS VITE ET AU MIEUX
POUR LIMITER LA GÊNE OCCASIONNÉE.
MERCİ POUR VOTRE PATIENCE.**

**PARIS
SE TRANSFORME**

